



9.1

DEC_0227_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ANAÏS GILLES SOCIÉTÉ MA BELLE PAGE POUR 2 INTERVENTIONS CONTE + ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT que l'une des missions du RPE inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance en organisant des ateliers d'éveil. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif établi par le RPE en cohérence avec la Charte d'Accueil du Jeune Enfant. Ils sont, le cas échéant, enrichis de projets à destination des jeunes enfants tels que : éveil musical, ouverture au monde extérieur et à la culture ;

CONSIDÉRANT la présente convention a pour objet la réalisation par Mme Anaïs GILLES d'animations collectives d'ateliers de pratique artistique auprès des enfants accueillis par les assistants maternels du Territoire du RPE du Clos Normand. Ces animations se doivent de répondre au projet établi par le Relais Petite Enfance.

Le Président décide de signer la présente convention qui a pour objet la participation d'assistantes maternelles, accompagnées d'enfants du territoire du Relais Petite Enfance du Clos Normand, à des animations collectives d'ateliers de pratiques artistiques réalisées par Mme GILLES Anaïs- domiciliée 288 Sente Saint Michel, 27500 Tourville Sur Pont-Audemer.

Le calendrier des animations proposées par Mme GILLES Anaïs est établi sur une durée d'un mois soit décembre 2025.

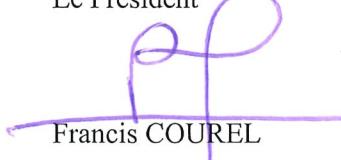
Le rythme de l'action est de 2 séances sur le mois de décembre 2025.

La prestation d'animation est réalisée pour un coût total de 336.00 TTC, comprenant la prestation forfaitaire (Animation/Préparation/Matériel) et la mise en place.

Le RPE du Clos Normand s'engage à verser la somme en une fois, en décembre 2025.

Fait à Pont-Audemer, le 05/11/25

Le Président



Francis COUREL

